

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU MERCREDI 14 OCTOBRE 2009

En date du 14 octobre 2009 à 11h30 heures,

Les membres de l'association Jurisnantes se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle dans la salle 232 de l'UFR de Droit et de Sciences Politiques de Nantes.

L'Assemblée générale désigne HEILIKMAN Jérôme en qualité de président de séance et LAROOUR Séverine en qualité de secrétaire.

Le président de séance ouvre la séance en remerciant les personnes présentes d'avoir bien voulu se rendre à la présente Assemblée.

Le président de séance rappelle que l'Assemblée Générale ordinaire annuelle est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 – Approbation du Président de l'Assemblée générale et du secrétaire
- 2 – Discussion et approbation de l'ordre du jour
- 3 – Bilan d'activités
- 4 – Approbation des comptes 2008/2009
- 5 – Vote du budget 2009-2010
- 6 – Vote des orientations contenant les projets de l'association
- 7 – Election du Conseil d'Administration
- 8 – Questions diverses

1ère délibération

Approbation du Président de séance et du Secrétaire : approuvés à l'unanimité.

2ème délibération : approbation de l'ordre du jour

Lecture, vote et approbation de l'ordre du jour : cet ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3ème point : bilan d'activités

Le président de séance énonce les chiffres de l'année passée (57 adhérents en 2008-2009 soit seulement 10 de plus que le nombre actuel en début d'année).

Le bilan est très satisfaisant pour l'Association sur les rencontres professionnelles, sur les rendez-vous du palais. Il est rappelé le principe de ces événements.

De plus concernant le Conseil de Gestion, l'Association a obtenu deux élus au sein de la faculté de droit et des sciences politiques de Nantes.

Enfin le forum (espace entièrement gratuit) regroupe environ 1200 étudiants et quelques enseignants et chargés de TD.

Certains projets sont à développer et à diffuser plus efficacement : La Gazette JURISNANTES et l'organisation de colloques.

Concernant l'événement majeur organisé par l'Association (le Gala) le bilan est très mitigé. L'ambition était de créer un Gala avec remise de diplômes pour réaliser une certaine cohésion dans la promotion de L3. L'Association s'est heurtée à des problèmes administratifs.

479 étudiants ont participé à l'événement ce qui est tout de même honorable. Cependant, si ce projet doit être renouvelé, il doit être repensé au niveau du budget.

Concernant l'organisation interne de l'Association, sont apparus des problèmes de communication, expliquant le nombre de démissions au CA.

Il est rappelé que l'Association bénéficie de soutien de la part de l'équipe décanale de la faculté.

4ème délibération : approbation des comptes

La source des problèmes financiers de l'Association est principalement le Gala (budget de 10.000 € environ). Ce projet n'étant pas approuvé par le Trésorier de l'Association, il a démissionné. Jennifer NICOLAS, membre du CA, a pris la suite de la comptabilité.

AG du Mercredi 14 Octobre 2009

Sur les comptes, le budget semble équilibré, mais il faut préciser que certains membres du CA ont avancé de l'argent pour compenser les dettes du Gala. Il conviendra donc de les rembourser sur les prochains bénéfices de l'Association.

L'Association a fait plusieurs demandes de subventions.

Il est procédé au vote de l'approbation des comptes 2008/2009.

Ne prend pas part au vote : 0

Approuve : 13

Désapprouve : 0

5ème délibération : vote du budget 2009/2010

Il est proposé que cette question soit reportée au prochain Conseil d'Administration. Cette proposition est soumise au vote.

Ne prend pas part au vote : 2

Approuve : 11

Désapprouve : 0

6ème délibération : orientations

Il est dit qu'il est logique de continuer les projets qui ont connu du succès (rendez-vous du palais et rencontres professionnelles).

Le journal actuel est électronique dont gratuit. Certains membres veulent développer un journal papier. Il conviendra de définir les orientations (et le coût) d'un tel projet.

Le parrainage doit être développé car il apporte des adhésions et ne nécessite aucun budget.

Il est discuté de limiter certains projets aux seuls adhérents de l'Association.

AG du Mercredi 14 Octobre 2009

Il faudrait développer les interventions en amphithéâtre pour promouvoir l'Association. Il est constaté qu'elle n'est pas assez connue par les étudiants en droit.

Il faudra développer les partenariats.

Emilien BATOT lance une idée de plaidoirie théâtrale, connaissant deux avocats qui seraient intéressés pour intervenir en faculté de droit.

Concernant le Gala il faudrait revoir la période s'il est envisagé à nouveau. Ce projet est mis en suspension, sous réserve d'avoir de vrais partenariats.

Concernant les tonus, Jennifer NICOLAS informe qu'elle est en contact avec une discothèque pour évaluer le budget nécessaire.

7ème délibération : vote du CA

Le président de séance éclaircit quelques points des statuts. La responsabilité financière repose sur le Président de l'Association et le Trésorier de l'Association. Les modalités de la responsabilité peuvent être précisées dans les statuts.

Election des membres du premier Conseil d'Administration :

Le président fait l'appel des candidatures pour l'élection du Conseil d'Administration. Conformément à l'article 9 des statuts, le Conseil d'Administration doit se composer de 9 membres élus pour trois ans par l'Assemblée Générale et choisis en son sein.

L'assemblée générale constitutive élit les premiers membres du conseil d'administration :

Le vote a lieu à main levée.

- HEILIKMAN Jérôme
- NICOLAS Jennifer
- LEPAN Mathias
- DURAND Wilhem
- MAUPAS Alexandra

AG du Mercredi 14 Octobre 2009

- ADAMAT Dilan
- LAROUR Séverine
- LEGOUT Anne
- LEGOUX Gabrielle

Le Conseil d'Administration est approuvé à l'unanimité des votants.

Les coordonnées des membres du Conseil d'Administration sont annexées à ce procès-verbal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance à été clôturée à 13h30 heures,

Fait à Nantes le 14 octobre 2009

Le président de séance
HEILIKMAN Jérôme

Secrétaire de séance
LAROUR Séverine